

ÉDITO DES DIRECTIONS MINISTÉRIELLES AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

La Preuve par 7 œuvre à promouvoir un droit à l'expérimentation en architecture, en urbanisme et en aménagement des territoires et des paysages. Elle accompagne des porteurs et porteuses de projets qui, confrontés à des enjeux de société, s'engagent à tester de nouvelles pratiques, outils, méthodes partant des habitants, des usages et des besoins locaux, pour se réapproprier nos territoires et notre patrimoine commun.

En partenariat avec la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la direction générale des patrimoines et de l'architecture (service de l'architecture) du ministère de la Culture, et la Fondation de France, La Preuve par 7 s'est attelée à mettre à l'épreuve l'esprit du Permis de faire sur une dizaine de projets, à 7 échelles ou contextes territoriaux différents.

À travers cet accompagnement sur le terrain et la mobilisation de ses partenaires, son objectif est de donner à voir les expérimentations à l'œuvre et de promouvoir des outils innovants, tels que la permanence architecturale et la programmation ouverte. Ce « faire ensemble » passe par l'organisation de réunions inédites regroupant élus, société civile et acteurs du monde institutionnel, professionnel et académique.

Par son travail de documentation et de recherche de nouvelles expérimentations et de nouveaux protagonistes, La Preuve par 7 s'attache à transmettre et essayer ces pratiques nouvelles. La documentation et la mise en récit d'expérimentations multiples à l'œuvre sur le territoire national sont nécessaires pour « faire école », créer une culture commune et l'appropriation par toutes et tous de ces pratiques architecturales, paysagères et urbaines.

Ainsi, la plateforme internet « L'École du terrain, outils et ressources pour l'expérimentation architecturale, urbaine et paysagère » réunit et explore des démarches et des projets singuliers qui ont permis, par l'expérimentation, la mise en œuvre de nouvelles manières de faire en architecture, urbanisme et paysage.

En s'appuyant sur des projets concrets, les problématiques rencontrées et les réponses apportées, la Preuve par 7 développe des laboratoires de terrain thématiques, qui permettent la mise en relation de porteurs et porteuses de projets. Ces laboratoires sont également des lieux de formation et d'apprentissage collectif pour les ingénieries territoriales locales.

En faisant l'hypothèse que ces multiples laboratoires en actes puissent créer des précédents et faire référence, « L'École du terrain » veut contribuer à l'essaiage de ces démarches et à la transformation des cadres – culturels, économiques, administratifs, réglementaires – pour donner voix à des pratiques jusque-là en marge.

Il s'agit désormais de prendre acte de ces « pas de côté », de transmettre les récits de ces expérimentations mais aussi leurs outils techniques et juridiques, afin de tirer des enseignements pour le passage à d'autres échelles, et ainsi les inscrire dans les pratiques et dans le droit.

Accompagner les projets des territoires, valoriser les pratiques et les dynamiques exemplaires et innovantes, mais également susciter l'émergence de solutions collectives et durables (avec les élus, les porteurs de projets, les habitants) en matière d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement, aux échelles stratégiques et jusque dans le quotidien des citoyens : tout cela est aujourd'hui essentiel pour faire entrer en transition les territoires et tous leurs acteurs.



Stéphanie Dupuy-Lyon
Directrice générale de l'aménagement,
du logement et de la nature.

S DUPUY LYON



Aurélie Cousi
Directrice, adjointe au directeur général
des patrimoines et de l'architecture,
chargée de l'architecture.